



N° 191 Audit de performance relatif à la transition numérique des processus post-autorisation de construire

rapport publié le 26 novembre 2024

No 191 Transition numérique des processus post-autorisation de construire			
Recommandations proposées	6	Ouvert	5
		Fermé	-
		Refusé	1

La Cour des comptes a émis six recommandations, dont cinq ont été acceptées.

Au 31 décembre 2025, aucune recommandation n'a été mise en œuvre, bien que tous les délais fussent échus. Ces derniers ont tous été repoussés d'un an au 31 décembre 2026.

Des actions ont été initiées, mais n'ont pas encore abouti :

- Un projet de stratégie de contrôle « *Post-autor* » du Département du territoire (DT) est en cours de rédaction (recommandation 1). Il sera important d'inclure l'Office cantonal de l'énergie (OCEN) dans cette stratégie, même si cet office fait désormais partie du Département de l'économie, de l'emploi et de l'énergie (DEE).
- Plusieurs objectifs ont désormais été définis pour ce projet de numérisation, tels qu'augmenter le degré de couverture de contrôle des autorisations délivrées, augmenter le nombre de dossiers traités, réduire la durée des situations non conformes ou encore centraliser les données. Les objectifs ont été associés d'indicateurs (par exemple : le taux de contrôle, le nombre de dossiers, le temps de traitement) afin de mesurer les gains à l'issue du projet. Ces objectifs et indicateurs n'ont pas encore été soumis à la validation du Comité de pilotage (recommandation 2).
- Concernant la technologie « *Building information modeling (BIM)* », une stratégie pour le Canton pour les années 2026 à 2030 a été élaborée, mais elle n'inclut pas la liste des prestations et des offices concernés. De plus, cette stratégie n'a pas encore été approuvée et elle n'est pas déclinée en feuille de route opérationnelle (recommandation 5). De même, des principes de gouvernance ont été inclus dans la stratégie, mais ils ne sont pas encore concrètement mis en œuvre (recommandation 6).

Ainsi, la Cour a quelques inquiétudes concernant la mise en œuvre des recommandations et, plus globalement, sur la réalisation de ce projet de transformation numérique des processus post-autorisation de construire. Un Comité stratégique, composé du Secrétaire général du DT, du Directeur général de l'Office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN) et des mandants, a été constitué en février 2026 pour déterminer les suites à donner au projet. À ce stade, les livrables ne sont pas au niveau attendu, les chiffres montrent une consommation de 60 % du budget pour un taux de réalisation de 35 % et la fin du projet a été reportée d'un an au 31 décembre 2028. Cela constitue des écarts jugés importants non communiqués au Conseil d'État malgré l'obligation prévue par l'art. 30 al.3 du règlement sur la planification et la gestion financière des investissements (recommandation 4). Un audit réalisé conjointement par la Direction du pilotage et de la gestion des risques du DT et le Responsable du contrôle interne de l'OCSIN est en cours pour faire un état des lieux du projet et comprendre les dysfonctionnements actuels. Il est fort probable que le périmètre du projet soit revu à la baisse dans les prochains mois.

No 191 Transition numérique des processus post-autorisation de construire					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
191-R1	Clarifier, formaliser et partager la vision stratégique en matière de contrôle post-autorisation de construire	Moyenne	SG	31.12.2025 report 31.12.2026	Ouvert
191-R2	Définir des objectifs et expliciter les gains attendus en matière de contrôles post-autorisation de construire pour la loi 13169	Elevée	COPII et DOSI	30.06.2025 report 31.12.2026	Ouvert
191-R3	Optimiser la gestion des contrôles post-autorisation de construire et des infractions grâce aux outils numériques	Moyenne			Refusé
191-R4	Se mettre en conformité avec le règlement sur la planification et la gestion financière des investissements	Faible	SG	30.06.2025 report 31.12.2026	Ouvert
191-R5	Redéfinir la vision stratégique du département du territoire pour le BIM	Très élevée	DIT	30.06.2025 report 31.12.2026	Ouvert
191-R6	Revoir la gouvernance et le pilotage des projets liés au BIM	Très élevée	DIT	31.12.2025 report 31.12.2026	Ouvert